

5 mars 2019

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 5 décembre 2018 de M. Manuel Alonso Unica: «Déclaration d'intégralité».

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Lors de la présentation des comptes annuels, y a-t-il une déclaration d'intégralité qui accompagne les comptes? Si oui, qui la signe?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif confirme que lors de la présentation des comptes annuels, une déclaration d'intégralité accompagne les comptes; elle est signée par le ou la maire, le directeur ou la directrice général-e et le directeur ou la directrice de la Direction financière.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Sami Kanaan